Cfdt:
FGA
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Monsieur le Secrétaire Général
APCA

Paris, le 8 juin 2021

Objet : Salaire et Valeur du point

Monsieur le Secrétaire Général,

Avec l'absence d'augmentation de la valeur du point ces dernières années, les salariés des Chambres d'Agriculture perdent du pouvoir d'achat, car l'inflation, elle, est bien présente. Vous avez été destinataires de photos de salariés qui témoignent de leur perte de pouvoir d'achat. C'est une réalité. Ce n'est pas une discussion théorique dans les salles de l'APCA ou du Ministère.

En plus de l'impact de l'inflation, les salaires du réseau sont confrontés aux augmentations annuelles du SMIC. Le montant du SMIC dépasse certains salaires : trois indices sont désormais en-dessous du SMIC (235, 240 et 247). Nous rappelons que la loi prévoit une obligation de négocier lorsque des indices des grilles de salaire se retrouvent en-dessous du SMIC.
Le montant du SMIC rattrappe aussi progressivement d'autres indices de base.
Les conseillers avec un indice 320 ne gagnent pas 1,3 SMIC alors qu'il y a 15 ans, ils approchaient de 1,5 SMIC. Les techniciens et les assistantes avec un indice 270 n'atteignent pas 1,1 SMIC contre 1,26 SMIC en 2006.

Les salaires dans les Chambres d'Agriculture sont bas alors que les qualités et l'implication des salariés sont grandes.
Les députés, eux-même, l'ont reconnu et ont plaidé pour une revalorisation de la valeur du point et des indices de base.

La stagnation de la valeur du point, le décrochage par rapport à l'inflation, le rattrapage par le SMIC ont des effets pervers, très préjudiciables pour le réseau des Chambres d'Agriculture : perte de motivation, démission des salariés, difficulté de recrutement, perte d'attractivité, nécessité de former régulièrement de nouveaux collaborateurs...

Les augmentations collectives de salaire font partie intégrante d'un fonctionnement normal et sain d'une entreprise. C'est de la responsabilité des dirigeants que de permettre à leurs salariés de vivre de leur travail, de valoriser le travail et de reconnaître les efforts, en les augmentant.

WWW.FGA.CFDT.FR

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'AGROALIMENTAIRE CFDT

47-49, AVENUE SIMON BOLIVAR
75950 PARIS CEDEX 19
Téléphone : 01 56 41 50 50
Télécopie : 01 56 41 50 30
E-MAIL : fga@cfdt.fr

Pendant l'année 2020, l'activité des salariés du réseau a été soutenue. Ils ont plus que jamais répondu présents pour accompagner les agriculteurs dans la crise sanitaire qui frappe la France et dans les calamités agricoles.

Une réunion de la CNP aura lieu le 29 juin. Comme le prévoit le Statut, la question de la valeur du point sera à l'ordre du jour.

La FGA-CFDT attend une augmentation de la valeur du point et une prise en compte du niveau de salaire structurellement bas.
Nous demandons :

- 2,6 % d'augmentation de la valeur du point.
- 15 points en plus sur tous les indices de base avec répercussion sur les indices totaux.
- Une révision des grilles de classification.

Nous sommes à votre disposition pour discuter et négocier sur ces sujets en CNCP.

Dans l'attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, nos salutations distinguées.

Annabel FOURY
Secrétaire Nationale

WWW.FGA.CFDT.FR

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'AGROALIMENTAIRE CFDT

47-49, AVENUE SIMON BOLIVAR
75950 PARIS CEDEX 19
Téléphone : 01 56 41 50 50
Télécopie : 01 56 41 50 30
E-MAIL : fga@cfdt.fr